Modification du nom de l'enfant suite changement du nom du père

Par michel40
Bonjour Pouvez vous m'aider car je ne trouve pas d'exemple sur le web. Je désire profiter de la réforme de 2022 portant sur le changement de nom en rajoutant le nom de ma mère à celui de mon père que je porte actuellement. La question est de savoir si mon enfant de 3 ans pourra porter ce double nom. Pour info ma concubine mère de notre enfant ne souhaite pas lui transmettre son propre nom.
A savoir : Nom de mon père que je porte actuellement: MARTIN Nom de ma mère : DUPOND Nom que je souhaite porter : MARTIN-DUPOND
Nom de ma concubine : TUCHE.
Est ce que le nom de notre enfant actuel MARTIN pourra être transformé en MARTIN-DUPOND.
Merci pour vos réponses
Par kang74
Bonjour
La procédure simplifiée du changement de nom que vous utiliserez pour vous, changera automatiquement le nom de votre enfant s'il a moins de 13 ans que sa mère le veuille ou non d'ailleurs
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36379]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36379[/url]
Attention à l'impact sur vos diplômes, permis, caf, cpam etc Votre acte de naissance est modifié : ce n'est pas un nom d'usage
Par michel40
Merci beaucoup pour votre réponse et avertissement. Je voulais être certain que mon enfant puisse porter ce double nom que je veux porter désormais.
Par kang74
S'il porte déjà votre nom (et uniquement votre nom) il continuera de le porter, modifié .